Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260429-2026_041-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-41
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 27 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 14 Avril 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, HOUSSAIS Sylvie, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Etaient absents :
Secrétaire de séance : LARCHER Ghislaine.

OBJET : URBANISME : Déclaration d'Intention d'aliéner Rue de la Mairie – Parcelles B 455 et B 456

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a reçu une demande de DIA concernant les parcelles Section B 455 et B 456 situées Rue de la Mairie.

Mr le Maire rappelle que la commune peut exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Il propose de ne pas exercer ce droit de préemption.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Nombre de votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles Section B 455 et B 456 situées Rue de la Mairie.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 28 Avril 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (I.-&-V.)